

Konkurse - Faillites - Fallimenti

BE

1. Débitrice: **e.time SA**, Mattenstrasse 6, 2555 Brugg bei Biel

2. Déclaration de faillite: 25.10.2017

3. Suspension de faillite: 11.12.2017

4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 14.01.2018

5. Avance de frais: CHF 8'000.00
- Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susment-

onné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne

fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas

couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances

supplémentaires est réservée.
- Office des faillites du Seeland

Agence du Seeland

2501 Biel/Bienne

03929309